Les conditions générales de ventes

Les conditions générales de ventes

En application de l'article L 991-6 du code du travail, il est convenu entre le signataire de la convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme de formation remboursera au cocontractant les sommes qu'il aura indûment perçues de ce fait. C'est-à-dire les sommes qui ne correspondront pas à la réalisation de la prestation de formation. Néanmoins, des frais de dossiers pourront être exigés par le centre l'Académie Origine : En effet, lorsque le stagiaire annule son stage moins de 72 h avant la formation effective, il devra s'acquitter de 50 euros à 100 euros de frais de dossier suivant la formation (montant décidé par le centre l'Académie Origine) pour un report de formation sur une autre session. Dans le cas d'une annulation complète sans report de formation sur une autre session, les arrhes de réservation de 50 % du montant total versé, seront gardées en totalité par le centre l'Académie Origine, en guise de frais de dossier liés à la gestion administrative. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié sans frais de dossier. Le cas de force majeure devra être prouvé par le stagiaire. En signant le contrat de formation avec le Centre l'Académie Origine, après délais de rétractation, le stagiaire s'engage à respecter les différents points cités ci-dessus concernant les frais d'annulation lui incombant. Le Centre l'Académie Origine se réserve le droit de reporter la formation si nécessaire pour son bon déroulement, avec proposition de différentes dates, aucun dédommagement ne pourra lui-être demandé.

Nom prénom :
Date :
Signature :
« Lu et approuvé »